

OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

Organisation non gouvernementale de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, dotée du statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH) et de l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT).

Lauréat 2006 et 2015 du Prix des droits de l'Homme de la République Française

BP. : 4021 Brazzaville – CONGO. E-mail: ocdh.brazza@gmail.com

CP16224

COMMUNIQUE DE PRESSE

La mission d'information de la police congolaise ne peut pas remplacer la mise en place d'une commission d'enquête internationale



Brazzaville le 22 avril 2016. L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) informe l'opinion nationale et internationale que la police congolaise réalise ce jour, 22 avril 2016, une tournée aérienne dans le département du Pool, accompagnée de certains acteurs de la société civile et journalistes. L'OCDH a été contacté pour faire partie de la délégation mais a décliné l'offre pour les raisons suivantes :

1. L'OCDH considère cette tournée comme une simple mission d'information de la police de nature à distraire et à étouffer la manifestation de la vérité ;

2. La police est considérée comme co-auteurs des exactions présumées dans le département du Pool. Sa présence est indésirable et ne permettra pas un travail sérieux sur le terrain ;
3. Il n'y a jamais eu des discussions préalable entre les autorités militaires, policière et les autres acteurs pour préparer cette mission (son calendrier, ses objectifs, la méthodologie, le rôle des uns et des autres...) ;
4. L'exécution précipitée de cette mission démontre qu'il ne s'agit pas d'une mission sérieuse de documentation mais une simple opération médiatique de charme en direction de l'opinion publique. Une mission d'investigation sur les violations des droits humains obéit à une logique rigoureuse.

Tout compte fait, l'OCDH rappelle que cette mission de la police ne peut pas remplacer la mise en place d'une Commission d'enquête internationale pour faire la lumière sur ce qui se passe dans le département du Pool suite aux bombardements et différentes opérations de la force publique dans cette localité.

La République du Congo est signataire de plusieurs traités internationaux protégeant les droits de l'Homme. Les autorités congolaises ont l'obligation de transparence. Cette Commission d'enquête internationale est incontournable pour la manifestation de la vérité.

-
- **Pour consulter d'autres communiqués ou rapports de l'OCDH sur la République du Congo, veuillez suivre le lien: www.ocdh.org**
 - **Pour obtenir davantage d'informations, veuillez contacter : ocdh.brazza@voila.fr (+242) 05 533 07 63/06 618 23 95**